

Séance du mercredi lundi 23 janvier 2017

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Bernard VICENTY, vice-président puis de Monsieur Philippe CHASSERIEAU, président; d'après les convocations en date du 18 janvier 2017.

*Présents :*

- Délégués de Migron : M. Alain POTTIER, M. Bernard VICENTY, Mme Agnès POTTIER,
- Délégués de Villars les Bois : M. Fabrice BARUSSEAU,
- Délégués du Seure : Mme Sylvie BOULETREAU, M. Philippe CHASSERIEAU.

*Absents excusés :* Mme Geneviève THOUARD (pouvoir à Sylvie BOULETREAU), M. Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU) et M. Miguel TAUNAY.

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Election du bureau**
- **Indemnités de fonctions des élus**
- **Délégation de pouvoir au président**
- **Questions diverses**

=====

Vu la démission de Monsieur Patrick ROUDIER, de ses fonctions de délégué de la commune du Seure et président du SIVOM, acceptée par Madame la Sous-Préfète de Saintes en date du 24 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du Seure en date du 17 janvier 2017 nommant un nouveau délégué en la personne de Monsieur Philippe CHASSERIEAU.

### **1- Election du bureau**

Conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7, L.2122-8 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités territoriales et à l'article 7 des statuts, il a été procédé à l'élection du Président :

#### **PRESIDENT - Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins 8
- Bulletins à déduire 1
- Nombre de suffrages exprimés 7
- Majorité absolue 5

**M. Philippe CHASSERIEAU** ayant obtenu 7 voix, a été proclamé président et immédiatement installé.

Il est procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Philippe CHASSERIEAU, élu président, à l'élection des vice-présidents :

### **1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT – Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins 8
- Bulletins à déduire 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5

**M. Jean-Marie BEGEY** ayant obtenu 8 voix, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

### **2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT – Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins 8
- Bulletins à déduire 1
- Nombre de suffrages exprimés 7
- Majorité absolue 5

**M. Alain POTTIER** ayant obtenu 7 voix a été proclamé second vice-président et a été immédiatement installé.

## **2- Indemnités de fonction aux élus**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (notamment ses articles L.2131-23, L.5211-12 et R 5111-4)

Considérant l'élection du président et des vice-présidents ;

Le comité d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction et les modalités d'applications comme suit :

- à compter du 23 janvier 2017, le montant de l'indemnité du président est fixé au taux de 2,67 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- à compter de la date exécutoire des arrêtés de délégation, le montant de l'indemnité de chacun des deux vice-présidents est fixé au taux de 1,33 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités seront versées aux bénéficiaires trimestriellement.

Le montant des indemnités attribuées à chacun sera réactualisé en fonction de l'évolution de l'indice.

La charge de ces indemnités sera partagée entre chaque commune suivant la clé de répartition.

## **3- Délégation de pouvoir au Président**

En application des articles L.5211 et suivants, L.2122 et suivants du Code Général des Collectivités Locales et pour faciliter la bonne marche du SIVOM, le Comité syndical à la possibilité de déléguer au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

Le Comité Syndical après en avoir entendu Monsieur le Président, considérant l'intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration du SIVOM décide pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Président l'ensemble des délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et applicables au SIVOM.

## **6- Questions diverses**

- *Philippe CHASSERIEAU*

\* fait part d'un devis des établissements Chevalerias pour l'acquisition de 3 débroussailleuses électriques munies de trois outils : tête de désherbage, tête à fils automatique et d'une bineuse Cultivion pour un montant total HT de 9660 €. Il est décidé de consulter d'autres fournisseurs.

\* Demande si Monsieur Jean-Paul MICHAUD a été nommé chef d'équipe. Oui, mais seulement lorsqu'il y a des travaux en commun.

- *Fabrice BARUSSEAU*

\* demande que l'entretien des 3 tondeurs Kubota soit programmé. Jean-Paul MICHAUD, chargé de cette tâche en organisera le déroulé.

\* demande s'il est possible que Jean-Paul MICHAUD vérifie également l'état d'entretien des broyeurs.

\* demande la possibilité d'envisager l'acquisition d'un nouveau broyeur à bras pour remplacer le Bomfort GT508. En effet, le matériel que possède le SIVOM est vieillissant, il faudrait le renouveler régulièrement.

- *Alain POTTIER*

\* demande quand est-ce qu'il faudra envoyer un agent de Migron sur Villars pour réaliser les travaux de maçonnerie prévus ? Monsieur BARUSSEAU indique que cela sera nécessaire seulement lorsque les menuisiers seront intervenus.

La prochaine réunion est fixée au mardi 21 février 2017 à 19h00 à la mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents*

Le Président,  
Philippe CHASSERIEAU

La Secrétaire,  
Agnès POTTIER

### Les Membres du comité syndical

Sylvie BOULETREAU

Fabrice BARUSSEAU

Pour Geneviève THOUARD  
Sylvie BOULETREAU

Alain POTTIER

Pour Jean-Marie BEGEY  
Fabrice BARUSSEAU

Bernard VICENTY